



Succès de l'introduction en bourse de Believe sur Euronext Paris

- **Augmentation de capital d'un montant d'environ 300 millions d'euros, pouvant être portée à environ 330 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation**
- **Prix de l'Offre fixé à 19,50 euros par action, faisant ressortir une capitalisation boursière d'environ 1,9 milliards d'euros avant exercice de l'option de surallocation**
- **Forte demande émanant d'investisseurs reconnus, en France et à l'étranger, ainsi que de l'offre à prix ouvert en France**
- **Début de négociation des actions Believe (sous la forme de promesses d'actions) sur le marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment A, le 10 juin 2021**

Paris, le 9 juin 2021 - Believe, l'un des leaders mondiaux du marché de la musique numérique, annonce aujourd'hui le succès de son introduction en bourse en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR0014003FE9, mnémonique BLV).

L'Offre a rencontré un grand succès auprès des investisseurs institutionnels français et internationaux de premier rang. Sur la base du prix d'introduction de 19,50 euros par action et avant exercice de l'option de surallocation, la capitalisation boursière de Believe s'élèverait à environ 1,9 milliards d'euros.

Denis Ladegaillerie, Fondateur et Président-Directeur Général de Believe, a déclaré : « *Believe franchit une nouvelle étape de son développement en entrant en bourse. Les fonds levés vont nous permettre d'investir dans notre plateforme technologique innovante et de mettre en œuvre notre stratégie ambitieuse d'acquisitions ciblées. Cette opération avait également pour objectif de construire un actionnariat solide et équilibré aux côtés de TCV, notre actionnaire historique de long terme. Nous sommes ravis d'accueillir le Fonds Stratégique de Participations (FSP), un investisseur de long terme qui accompagne le développement de champions français et de Sycomore Asset Management, acteur de référence de l'investissement responsable. Cette cotation nous donne les moyens d'accélérer notre développement en remplissant notre mission de développer des artistes et des labels indépendants dans le monde digital avec respect, équité et transparence.* »

Denis Ladegaillerie, Fondateur et Président-Directeur Général de Believe, a ajouté : « *Je tiens à remercier nos formidables collaborateurs, tous engagés dans la préparation de notre introduction en bourse et dans l'accomplissement de notre mission au service des artistes et des labels indépendants. Je tiens également à remercier nos actionnaires, historiques Ventech, XAnge, GP Bullhound et Thierry de Passemar qui sont à nos côtés depuis de nombreuses années et ont pleinement joué leur rôle d'actionnaires engagés dans la première phase de notre développement. A côté de TCV et de l'équipe de management, leurs contributions ont été essentielles pour accompagner le développement de Believe jusqu'à aujourd'hui.* »

Raisons de l'Offre :

L'introduction en bourse de Believe a pour objectif principal de soutenir sa stratégie de développement et de croissance, axée sur (i) la poursuite de l'expansion internationale du Groupe, (ii) la poursuite d'une stratégie de croissance externe ciblée et (iii) l'amélioration et l'extension des capacités existantes par des investissements dans sa plateforme technologique. Le Groupe entend en particulier affecter le produit de l'émission des Actions Offertes au financement jusqu'en 2023 des besoins identifiés dans le cadre de son plan de développement 2022-2025.

A l'occasion de son introduction en bourse, la Société entend également procéder à son refinancement. Ainsi, le produit net de l'émission des Actions Nouvelles sera affecté, à hauteur d'environ 90 millions d'euros, au remboursement de l'intégralité des montants dus au titre du Contrat de Crédits conclu par la société en 2018. Ce remboursement sera accompagné de la mise en place d'un nouveau contrat de crédit renouvelable d'un montant de 170 millions d'euros, signé le 6 mai 2021 avec un syndicat de banques internationales, qui viendra compléter les moyens de financement à l'appui de la stratégie de développement et de croissance du Groupe.

Termes définitifs de l'Offre :

Prix de l'Offre

Le prix de l'OPO et du Placement Global est fixé à 19,50 euros par action.

Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière de Believe d'environ 1,9 milliards d'euros, avant exercice de l'option de surallocation.

Allocation de l'Offre

Dans le cadre de l'Offre initiale, 15 384 616 Actions Nouvelles ont été allouées, dont

- 1 109 574 Actions Nouvelles à l'Offre à Prix Ouvert représentant 7,2% de la taille initiale de l'Offre
- 14 275 042 Actions Nouvelles au Placement Global représentant 92,8% de la taille initiale de l'Offre

Montant de l'Offre

Le montant du produit brut de l'émission des 15 384 616 Actions Nouvelles s'élève à environ 300 millions d'euros, pouvant être porté à un maximum d'environ 330 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Le montant du produit net de l'émission des Actions Nouvelles est estimé à environ 280 millions d'euros (environ 309 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de surallocation).

Option de surallocation

L'option de surallocation porte sur l'émission d'actions ordinaires nouvelles, représentant un maximum de 10% du nombre d'Actions Nouvelles, soit un maximum de 1 538 461 Actions Nouvelles Supplémentaires, ce qui porterait le montant de l'Offre à environ 330 millions d'euros. L'option de surallocation est exerçable par J.P. Morgan AG, en qualité d'Agent Stabilisateur au nom et pour le compte de l'ensemble des garants de l'opération. La date limite d'exercice de l'option de surallocation par l'Agent Stabilisateur est fixée au 9 juillet 2021, fin de la période de stabilisation.

Evolution de la composition du capital

A l'issue de l'introduction en bourse, le capital social de Believe se décomposera de la façon suivante :

Actionnaires	Après l'Offre et hors exercice de l'Option de Surallocation		Après l'Offre et après exercice en totalité de l'Option de Surallocation	
	Nombre d'actions ⁽¹⁾	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions ⁽²⁾	% du capital et des droits de vote
TCV	39 942 982	41,67 %	39 942 982	41,01%
Ventech	16 367 944	17,08%	16 367 944	16,81%
XAnge	6 489 068	6,77%	6 489 068	6,66%
GP BullHound	2 068 636	2,16%	2 068 636	2,12%
Denis Ladegaillerie	12 101 320	12,62%	12 101 320	12,43%
Fonds Stratégique de Participations (FSP)	3 076 923	3,21%	3 076 923	3,16%
Sycomore	2 051 282	2,14%	2 051 282	2,11%
Public	13 755 303	14,35%	15 293 764	15,70%
Total	95 853 458	100%	97 391 919	100%

⁽¹⁾ Nombre d'actions composant le capital social de la Société après prise en compte des Opérations de Réorganisation du Capital et des Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Offre

⁽²⁾ Nombre d'actions composant le capital social de la Société après prise en compte des Opérations de Réorganisation du Capital et des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Supplémentaires émises dans le cadre de l'Offre

Le Fonds Stratégique de Participations, qui s'était engagé auprès de la Société à placer un ordre d'un montant de 60 millions d'euros dans le cadre du Placement Global, a été alloué à hauteur de 3 076 923 titres.

Flottant

A l'issue de l'Offre, le flottant représentera environ 14,35% du capital de Believe et pourra être porté à environ 15,70% du capital en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Engagements d'abstention et de conservation

Believe prend un engagement d'abstention d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

TCV, Ventech, XAnge et GP BullHound ont pris un engagement de conservation d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Monsieur Denis Ladegaillerie, Président-directeur général du Groupe a pris un engagement de conservation d'une durée de 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles. En outre, M. Ladegaillerie a pris un engagement de conservation de 3 ans dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu avec TCV, Ventech et XAnge à l'occasion de l'introduction en bourse, sous réserve de certaines exceptions et conditions.

Le Fonds Stratégique de Participations a pris un engagement de conservation d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Les titulaires de BSA et BSPCE présents au sein du Groupe (comprenant certains cadres et dirigeants du Groupe) ont pris un engagement de conservation d'une durée de 90 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre pour les actions ordinaires nouvelles qui leur seraient attribuées en cas d'exercice de leurs BSA et BSPCE. Ce délai sera de 365 jours calendaires (i) s'agissant des cadres et dirigeants du Groupe, pour celles des actions ordinaires nouvelles qui leur seraient attribuées en cas d'exercice des BSA et BSPCE dont ils sont titulaires au titre des plans

2018 et 2019 et (ii) s'agissant de l'ensemble des titulaires des BSA et BSPCE du Groupe au titre des plans 2018 et 2019, pour les BSA et BSPCE qui ne seraient pas encore exerçables à la date de règlement-livraison de l'Offre.

Calendrier de l'Offre

Les négociations des actions de Believe sur le marché Euronext à Paris (sur une ligne de cotation intitulée « Believe promesses ») débuteront le 10 juin 2021 à 9 heures (heure de Paris).

Le règlement-livraison de l'Offre est prévu le 11 juin 2021.

A partir du 14 juin 2021, les négociations sur Euronext Paris débuteront sur une ligne de cotation intitulée « Believe ».

La date limite d'exercice de l'option de surallocation par l'agent stabilisateur est fixée au 9 juillet 2021, fin de la période de stabilisation.

Intermédiaires financiers

Citi, J.P. Morgan et Société Générale agissent en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

BNP Paribas, Goldman Sachs, HSBC et UBS agissent en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Rothschild & Co agit en tant que conseil financier indépendant de Believe.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus approuvé par l'AMF le 31 mai 2021 sous le numéro 21-191, composé du document d'enregistrement approuvé le 7 mai 2021 sous le numéro I.21-018, du supplément au document d'enregistrement approuvé le 31 mai 2021 sous le numéro I.21-026, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Believe, 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris, France, ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société dédié à l'opération (www.ipo.believe.com).

Le Groupe attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 3 du document d'enregistrement et à la section 2 de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que le prix de marché des actions de Believe.

À propos de Believe – Believe est l'un des leaders mondiaux du marché de la musique numérique. Believe a pour mission d'accompagner des artistes et des labels indépendants en leur offrant des solutions digitales adaptées à leurs besoins évolutifs à chaque étape de leur développement. Believe s'appuie sur sa plateforme technologique, sur l'expertise digitale unique de ses collaborateurs pour conseiller ses artistes et ses labels, distribuer et faire la promotion de leur musique. Nos 1.270 salariés présents dans plus de 50 pays les accompagnent avec une expertise digitale unique, respect, équité et transparence. Believe offre ses différentes solutions à travers un portefeuille de marques incluant entre autres TuneCore, Believe, Nuclear Blast, Naïve, Groove Attack ou encore AllPoints.

Contacts Presse

Brunswick – Benoit Grange / Hugues Boëton

+33 (0) 6 14 45 09 26/ +33 (0) 6 79 99 27 15

believe@brunswickgroup.com

Communication Corporate

Agence Proches - Agathe Joubert

+33 (0)7 63 13 60 99

equipe.believe@agenceproches.com

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Believe ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de Believe peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Believe n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). Le prospectus approuvé par l'AMF est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Believe dédié à l'opération (www.ipo.believe.com).

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « Etats membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Believe d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de Believe sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de Believe ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Believe n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Believe n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Pendant une période de 30 jours suivant la date de divulgation au public du prix de l'Offre (soit jusqu'au 9 juillet 2021 inclus), J.P. Morgan AG, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement délégué

no°2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) no 596/2014 du Parlement européen et du Conseil et concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de Believe sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 7 du règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, J.P. Morgan AG pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public conformément à l'article 6 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement précité, J.P. Morgan AG, agissant pour le compte des établissements garants de l'Offre, pourrait effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation, majoré, le cas échéant, d'un nombre d'actions représentant au maximum 5 % de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future de Believe ainsi qu'à l'environnement dans lequel Believe évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et Believe décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle de Believe. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.

Information aux distributeurs

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales (ensemble, les « Exigences en matière de gouvernance »), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout « producteur » (au sens des Exigences en matière de gouvernance) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre de l'Offre (les « Actions Offertes ») ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'« Evaluation du marché cible »). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un investissement dans les Actions Offertes n'est par ailleurs adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du Marché Cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.